

# La filière sage-femme

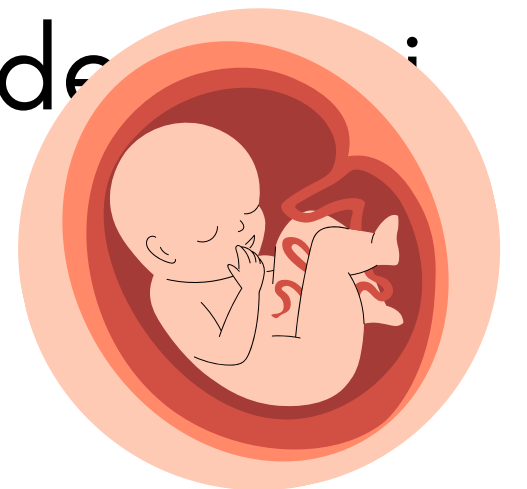
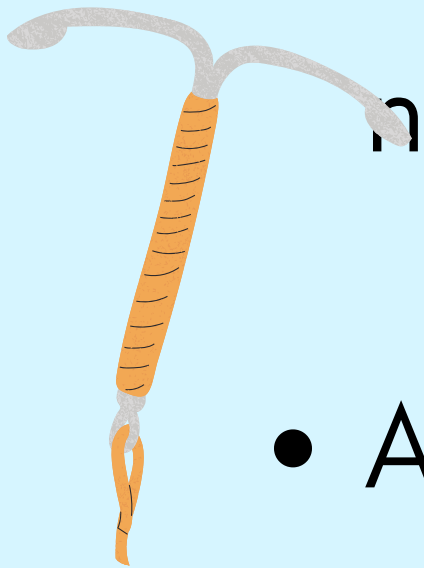


*fait en collaboration avec*



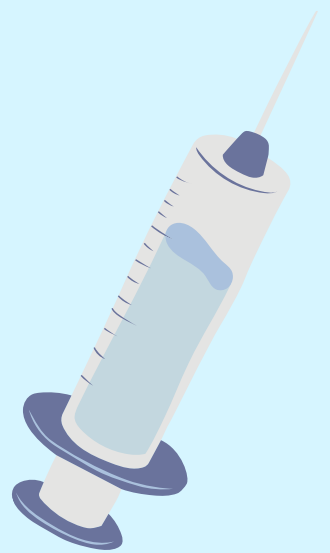
# Sage-femme, kézako ?

- La·le sage-femme est un·e professionnel·le médical·e à compétences définies par le code de la santé publique et dont le coeur du métier se situe auprès des femmes et des nouveaux-nés en bonne santé
- Assure la surveillance et le suivi médical de la grossesse et accompagne les femmes lors des consultations de gynécologie de prévention tout au long de leur vie



# Sage-femme, kézako ?

- Les sages-femmes ont le droit de réaliser des IVG médicamenteuses et chirurgicales (ces dernières de manière expérimentale pour l'instant), d'assister aux activités de AMP (Assistance Médicale à la Procréation) et de vacciner.
- Elles·ils ont un droit de prescription limité à leur champ de compétences

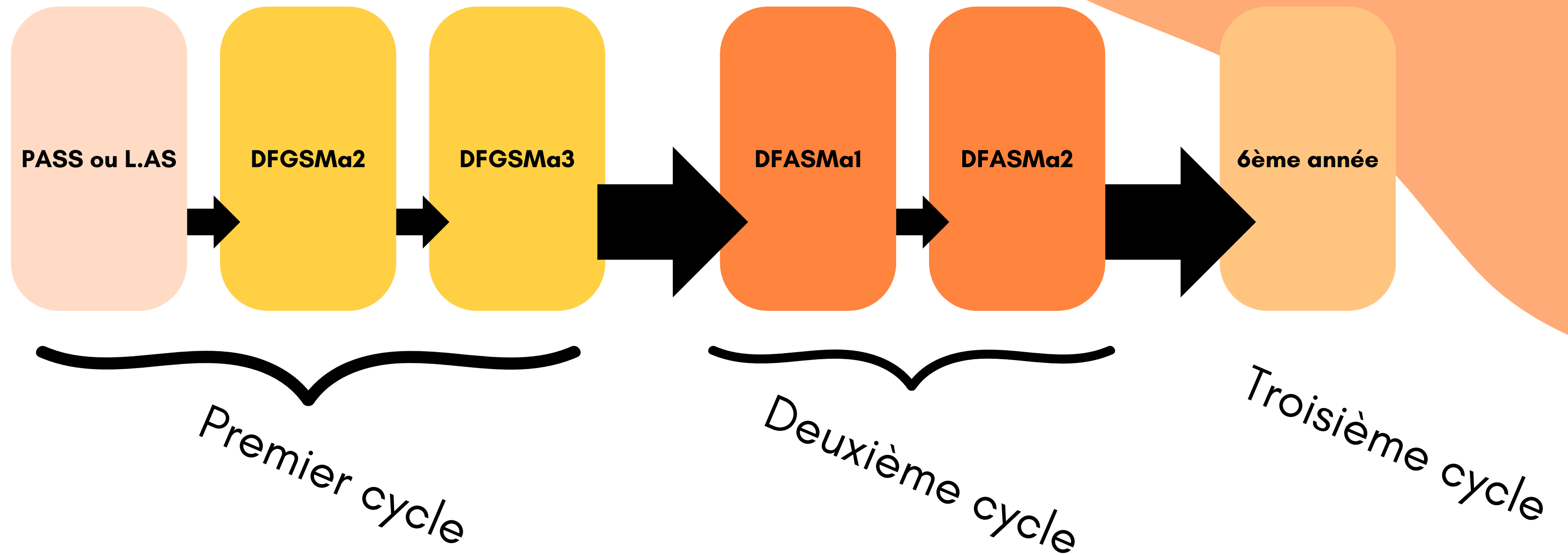


# Sage-femme, kézako ?



- Les sages-femmes ont aussi la possibilité de faire des DU (Diplômes Universitaires) ou DIU pour se perfectionner dans des domaines. Par exemple, il existe des DU d'addictologie, de médecine foetale, d'échographie, de lactation et allaitement, de sexologie, d'acupuncture, de sophrologie...
- Les sages-femmes peuvent également se diriger vers l'enseignement et/ou la recherche !

# Curseus



# Premier cycle

PASS/LAS + DFGSMa2 + DFGSMa3

- Cours magistraux théoriques, travaux et/ou enseignements dirigés
- Travaux pratiques pour acquérir les soins infirmiers, les soins sages-femmes sur des mannequins
- Cycle axé sur la physiologie
- Début des stages dès le DFGSMa2 !

# Deuxième cycle

DFASMa1 + DFASMa2

- Cycle axé sur la pathologie
- Part plus importante de stages
- Statut d'étudiant.e.s hospitali.er.ère.s

# Troisième cycle

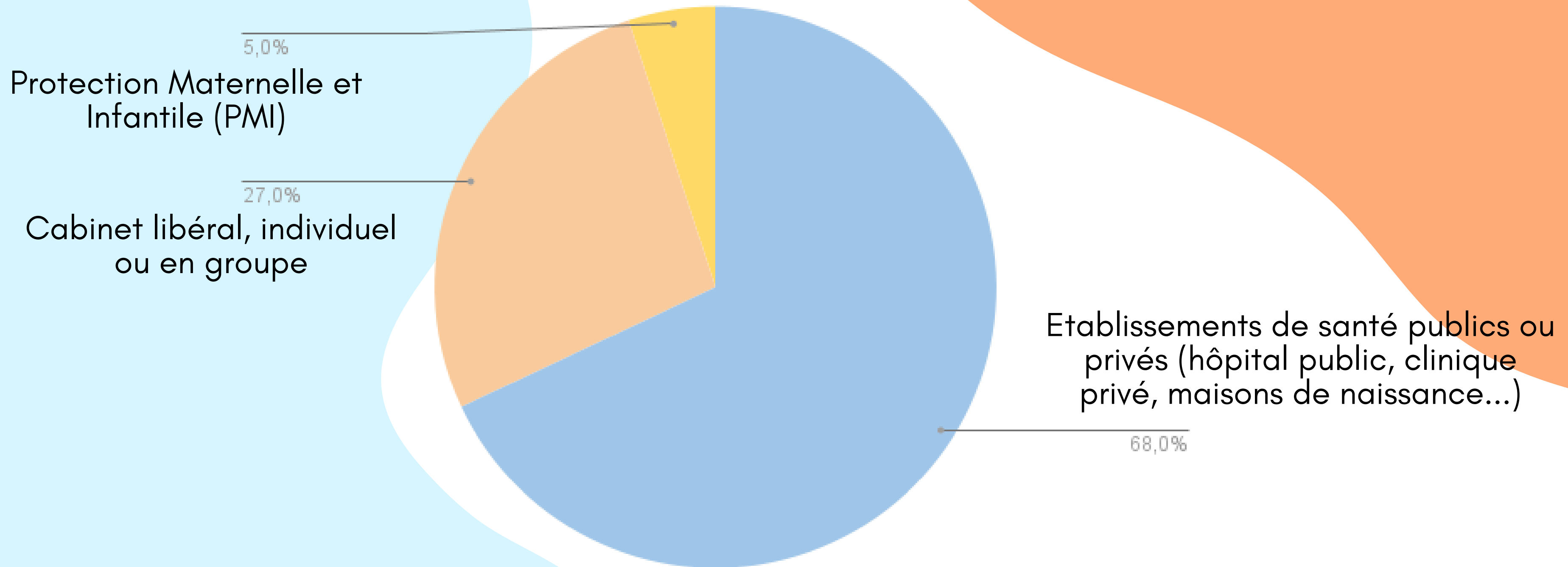
- Rédaction du mémoire/thèse de fin d'études
- Mise en place de la réforme du 3ème cycle pour la rentrée en L2 en 2024
- Contenu encore à définir pour le moment mais année professionnalisante



# Les stages

- Place des stages dans le cursus, dès le premier cycle
- Diversité des lieux de stage tout au long de la formation : salles de naissances, suites de couches, libéral, centre de santé sexuelle, urgences...
- Ce ne sont pas des stages d'observation : on met en pratique les cours théoriques et les TP !

# Les modes d'exercice



# Les modes d'exercice

Lieux d'exercice :

- Hospitalier (public ou privé)
- Libéral (individuel ou en groupe)
- Maison de naissance
- Protection maternel et infantile (PMI)
- Centre de santé sexuelle
- Centre d'AMP (Assistance Médicale à la Procréation)

...

# Les modes d'exercice

Les sages-femmes peuvent aussi être :

- Sage-femme enseignant.e
- Sage-femme chercheur·euse
- Sage-femme cadre d'un service de maternité
- Sage-femme dans l'humanitaire

# Ressources :

Association Nationale des Étudiant.e.s Sages-Femmes  
(ANESF)

Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes  
([www.ordre-sages-femmes.fr](http://www.ordre-sages-femmes.fr))

Associations locales d'étudiant.e.s sages-femmes et les tutorats

*Merci pour votre  
attention !*

